



Depart anticipé pour un bail commercial

Par **elo**, le **04/08/2009** à **11:55**

Bonjour,

je loue un local commercial depuis le 1er décembre 2006.

C'est un bail 3/6/9. donc normalement, j'aurais du donner mon préavis au 1er juillet au plus tard.

Malheureusement, je n'ai trouvé qu'un nouveaux local il ya deux semaines.

j accepte donc de faire mon préavis de 6 mois comme convenue dans le bail mais avec un mois de retard.

avec le proprietaire, nous voulons signé un commun accord!

puis je partit, ou dois je encore attendre 3 ans?

Merci de votre réponse!

Par **fabienne034**, le **04/08/2009** à **12:07**

La loi n'est pas d'ordre public donc vous avez parfaitement le droit de signer un accord dérogatoire avec le propriétaire

Par **elo**, le **04/08/2009** à **14:49**

merci beaucoup pour votre réponse!